

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

Normes techniques équipements de protection individuelle¹

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux équipements de protection individuelle, dans le sens de l'art. 2, al. 3, de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.11). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par SECO ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

18 décembre 2007

SECO – Direction du travail
Installations et appareils technique:
Rita Kohlbrenner

¹ Voir également FF 1997 IV 505, 1998 945, 1999 8992, 2000 1758 4577, 2001 1303 2245 5740, 2003 468 685 5973 6749, 2004 2093, 2005 6403, 2006 1874 5623 6398 6455, 2007 2047

Normes techniques équipements de protection individuelle

Numéro	Titre	Norme remplacée	Référence journal off.-CE
EN 137	Appareils de protection respiratoire – Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit ouvert, à air comprimé avec masque complet – Exigences, essais, marquage	EN 137:1993	2007/C 281/01
EN 469/A1	Vêtements de protection pour sapeurs pompiers – Exigences et méthodes d'essai pour les vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie – Amendement 1		2007/C 281/01
EN 1731	Protection individuelle de l'oeil – Protecteurs de l'oeil et du visage de type grillagé	EN 1731:1997	2007/C 281/01
EN 12277	Équipement d'alpinisme et d'escalade – Harnais – Exigences de sécurité et méthodes d'essai	EN 12277:1998	2007/C 281/01
EN 12278	Équipement d'alpinisme et d'escalade – Poulies – Exigences de sécurité et méthodes d'essai	EN 12278:1998	2007/C 281/01
EN 13277-3/A1	Équipement de protection pour les arts martiaux – Partie 3: Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux protège-torses – Amendement 1		2007/C 281/01
EN 13277-4/A1	Équipement de protection pour les arts martiaux – Partie 4: Exigences et méthodes d'essai complémentaires relatives aux protecteurs de la tête – Amendement 1		2007/C 281/01
EN 13546/A1	Vêtements de protection – Protège-mains et bras, plastrons, protection abdominale, guêtres, sabots et coquilles de gardiens de but de hockey sur gazon et protège-tibias de joueurs – Exigences et méthodes d'essai – Amendement 1		2007/C 281/01
EN 13567/A1	Vêtements de protection – Protections des mains, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des jambes, des organes génitaux et de la face pour les escrimeurs – Exigences et méthodes d'essai – Amendement 1		2007/C 281/01
EN 13921	Équipements de protection individuelle – Principes ergonomiques		2007/C 281/01
EN 15614	Vêtements de protection pour sapeurs-pompiers – Méthodes d'essai de laboratoire et exigences de performance pour vêtements portés pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels		2007/C 281/01
EN ISO 17249/A1	Chaussures de sécurité résistantes aux coupures de scie à chaîne (ISO 17249:2004) – Amendement 1		2007/C 281/01

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT). Normes techniques équipements de protection individuelle

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.12.2007
Date	
Data	
Seite	8038-8039
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 221

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.